



Direction de la communication  
Tél. : 05 59 46 60 40  
Courriel : communication@bayonne.fr

Bayonne, le 20 juin 2014

## Communiqué de presse

# Réouverture de la rue des Basques

**La rue des Basques rouvre aujourd'hui à la circulation suite au dépôt du rapport de l'expert judiciaire désigné par le tribunal administratif pour lever le péril imminent, et après les travaux d'office réalisés par la Ville de Bayonne.**

En raison d'un risque d'effondrement du mur séparatif des immeubles situés aux 35 et 37 rue des Basques, le Maire de Bayonne avait été amené à fermer totalement la circulation dans cette rue à hauteur des deux immeubles, le 23 avril dernier. Les habitants du n° 35 avaient été évacués et relogés et l'immeuble sans occupant du n° 37 était interdit d'accès.

L'accès aux commerces situés en dehors du périmètre de sécurité avait été maintenu, la rue des Basques étant seulement bloquée au niveau des deux immeubles à risques.

Devant la menace réelle d'effondrement de l'immeuble, la Ville de Bayonne s'est substituée aux propriétaires pour mettre en œuvre très rapidement des mesures de confortement dans le but de faire cesser tout risque sur la voie publique. Il s'agissait aussi de rouvrir dans les meilleurs délais la rue située dans un secteur très prisé par la population, et avant les manifestations majeures de l'été comme la fête de la musique ou les fêtes de Bayonne.

## Rappel chronologique des faits

**28 février 2013** : une première expertise constate des désordres au rez-de-chaussée du n° 35 et une déstructuration du mur en partie basse impliquant la nécessité de faire des travaux de reprise avec la mise en place d'étais et butons (système d'étalement horizontal et/ou incliné) pour bloquer le mur au 35.

- Evacuation du rez-de-chaussée du 35 par arrêté de police.

**14 mars 2013** : constat par l'expert près la cour d'Appel de Pau des travaux réalisés.

**23 avril 2014** : nouvelle expertise par l'expert suite à un signalement en date du 7 avril 2014 de l'agence ABP, syndic de copropriété du 35 rue des Basques.

Constat d'une évolution de la dégradation du mur mitoyen avec fissuration sur les étages.

Prise de mesures de police par le maire :

- Evacuation de l'immeuble 35.
- Fermeture de la rue
- Interdiction de l'accès au 37.
- Prise d'arrêtés correspondants de police.

Hébergement des locataires par la Ville

**2 mai 2014** : expertise par l'expert judiciaire désigné par le tribunal administratif dans le cadre de la procédure de péril imminent.

**5 mai 2014** : prise d'un arrêté de péril imminent par le maire. La Ville de Bayonne commande des travaux d'office.

Début des travaux de mise en sécurité de l'immeuble 35 rue des Basques par la pose d'étais. La Ville commande également une mission d'étude par le bureau d'études spécialisé Iparla et l'expertise du bureau de contrôle Apave.

**14 mai 2014** : début des travaux intérieurs avec étaieage, tirants et butonnage (système d'étaieage horizontal et/ou incliné) par l'entreprise BAM suite à validation par le bureau d'études spécialisé et le bureau de contrôle.

**16 juin 2014** : rapport de l'expert judiciaire désigné par le tribunal administratif pour lever le péril imminent.

## Coût de l'opération

Montant total de l'opération (TTC) : **100 000 €**  
(pris en charge par la Ville de Bayonne)

dont - travaux 70 000 €

- surveillance chantier 15 000 €

- études et bureaux de contrôle 15 000 €

Cette somme ne restera pas à la charge définitive de la collectivité puisque le recouvrement sera mis en œuvre sur les propriétaires concernés pour le compte desquels les travaux ont été réalisés.